



République Française
Département
HAUT-RHIN

**Procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de la commune de HIRSINGUE
Séance du 26 juin 2009**

L'an deux mil neuf vingt-six juin, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de REINHARD Armand, Maire :

Sont présents tous les conseillers sauf :

**Mme Annick GROELLY qui a donné procuration à Mme Véronique WANNER,
M. Michel AMSTUZ qui a donné procuration à Mme Nadine NUSSBAUMER,
MM. Laurent SURGAND, Arnaud SENDELIN et Christian GRIENENBERGER,
absents excusés.**

ART 1:
VENTE MUTTENZER

M. le Maire rappelle les délibérations du 28 août 2008 et du 29 mai 2009 relatives à l'acquisition d'un terrain cadastré section 3 n° 60 sis rue St Nicolas et qui est en vente dans le cadre de la succession de M. Gilbert MUTTENZER.

Ce terrain d'une contenance de 5,51 ares, surbâti de bâtiments préfabriqués de type SCHROTT, pourrait faire l'objet d'un parking destiné aux véhicules des parents récupérant leurs enfants à la sortie des écoles ainsi que des parents dont les enfants fréquentent la Maison de l'Enfance.

M. le Maire propose un montant de 11 000,00 € l'are et précise que, dans la mesure où des travaux de désamiantage et de démolition des bâtiments préfabriqués doivent être entrepris, souhaite une participation financière de la part du propriétaire sur les frais qui seront engagés par la Commune de HIRSINGUE.

Une convention pour le désamiantage et la démolition des bâtiments préfabriqués, établie entre les héritiers de M. Gilbert MUTTENZER et la commune de Hirsingue déterminera la participation financière entre l'acquéreur et le propriétaire de la parcelle cadastrée section 3 n° 60.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section 3 n° 60 au prix de 60 610,00 €, et autorise M. le Maire à signer l'acte d'achat par devant Maître Stehlin, Notaire à Hirsingue, les crédits étant inscrits au budget de l'exercice en cours au compte 2113 « Terrains aménagés autres que voirie ».

Il charge M. le Maire d'établir une convention entre la commune de Hirsingue et les héritiers MUTTENZER et l'autorise également à la signer ainsi que toutes pièces y relatives.

ART 2:
PRESENTATION CONCERT NDRIX

Les représentants de l'association NDRIX 68, organisatrice du concert plein air qui aura lieu les 17 et 18 juillet 2009 aux abords du COSEC de Hirsingue ont présenté leur programme ainsi que les dispositions prévues et les mesures de sécurités mises en œuvres pour la manifestation.

Le conseil municipal prend acte des dispositions mises en œuvres.

ART 3:
PRESENTATION APD PAR LE CABINET CRM MORGANTI – RENOVATION MAIRIE

M. SCHUELLER Serge, Adjoint à la communication et chargé de la gestion du COSEC, présente l'APD établi par le cabinet MORGANTI.

VU la délibération du 30 janvier 2009 relative à la présentation de l'aménagement de la mairie et du choix du maître d'œuvre ;
Vu la délibération du 29 mai 2009 autorisant le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec :

Le cabinet MORGANTI, maître d'œuvre de l'opération, qui est associé à :

Cabinet d'architecture Marcel FRIESS
Structure et économie de la construction : BESB STRUCTURE
Electricité : IN'TELEC
Fluides et conception thermique : BET THERMIQUE SCHLIENGER

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'avant projet définitif pour un montant de 585 500,00 € H.T.

Ce projet comporte :

- la construction d'un local d'archives,
- la construction d'un ascenseur,
- la rénovation intérieure du rez-de-chaussée et de l'étage
- la création d'un parvis extérieur et d'une zone de parkings.

Récapitulatif du projet :

Zone 1 – 1 ^{ère} tranche aménagement extérieur	106 000,00 €	
Zone 1 – 2 ^{ème} tranche création parking de 9 places	11 500,00 €	
TOTAL ZONE 1 Aménagements extérieurs		117 500,00 €
Zone 2 – Aménagements du rez-de-chaussée		101 000,00 €
Zone 3 – Aménagement de l'étage		124 500,00 €
Zone 4 – Création d'une cage d'ascenseur		68 000,00 €
Zone 5 – Création d'un local archives sur deux niveaux		134 500,00 €
Total H.T. construction		545 500,00 €

Divers	40 000,00 €
Total H.T.	<u>585 500,00 €</u>

M. Raymond SCHWEITZER s'interroge sur les mesures prises pour protéger les sauvegardes informatiques contre le feu et s'il était prévu donc dans ces travaux la pose d'un coffre ignifugé. Il lui a été répondu par l'affirmative.

Le conseil

Décide

- d'engager l'établissement des dossiers et les consultations nécessaires à l'obtention du Permis de Construire et autres autorisations administratives
- d'engager la phase d'élaboration des études de Projet et de consultation des entreprises par appel d'offres ouvert ou marchés négociés

Autorise

- Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer les documents afférents à ce dossier.

ART 4:

PROJET ENFOUISSEMENT LIGNE EDF – FRANCE TELECOM DE LA RUE DE FERRETTE ET DE LA RUE DES BUCHERONS

M. le Maire présente à l'assemblée un chiffrage approximatif concernant le traitement du réseau de distribution publique d'électricité dans les rues de Ferrette et des Bûcherons. Ces chiffrages s'élèvent respectivement à 88 982,40 € TTC pour la rue de Ferrette et 93 407,60 € TTC pour la rue des Bûcherons.

Considérant que le conseil municipal lors de l'élaboration du budget d'investissement avait décidé de la rénovation totale de ces deux rues, il va s'en dire que M. le Maire propose que les travaux de traitement du réseau de distribution d'électricité et de téléphone soient exécutés au courant de l'exercice 2009 voire 2010.

Au vu de l'étude sommaire réalisée par le Syndicat d'Electricité, le conseil à l'unanimité donne son accord pour le lancement de cette étude ; le début des travaux pouvant être programmé pour le mois d'octobre – novembre.

ART 5:

DÉCISION MODIFICATIVE N°02 DU BUDGET GÉNÉRAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certaines dépenses inscrites au budget primitif 2009 au chapitre 23 « Immobilisations en cours » ont été effectuées hors marché et relèvent donc du chapitre 21 « Immobilisations corporelles ».

Il s'agit des travaux suivants :

- Aménagement de la rue du Bahnhof
- Installation Station de Pompage pour arrosage terrain de sport au COSEC
- Travaux traversée de piste système d'arrosage Terrain d'Honneur
- Travaux de raccordement (mis en place d'un tarif jaune) au COSEC.
- Diagnostic énergétique bâtiment Mairie.

A l'inverse, certaines prévisions budgétaires 2009 au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » sont imputables au chapitre 23 « Immobilisations en cours » notamment pour les dépenses engagées sous forme d'un marché.

C'est le cas pour les honoraires concernant les prestations de service dans le cadre de la révision du POS en vue de sa transformation en PLU.

Après délibération, le Conseil Municipal,

DECIDE de procéder à un virement de crédits des comptes :

- 2315-82 « Aménagement rue du Bahnhof, rue des Alouettes » en crédits reportés au compte 2152 « Installations de voirie » pour un montant de 25 000,00 €.
- 2312 « Terrains » au compte 2113 « Terrains aménagés autres que voirie » pour un montant de 25 000,00 €.
- 2313-74 « Extension COSEC » au compte 21318 « Autres bâtiments publics » pour un montant de 9 521,00 €.
- 202 « Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme » au compte 232 « Immobilisations incorporelles en cours » pour un montant de 29 601,00 €.
- 2313-76 « Accueil Mairie » au compte 21311 « Hôtel de ville » pour un montant de 2 153,00 €.

Écritures :

DI c/2315-82	- 25 000,00 €
DI c/2152	+ 25 000,00 €
DI c/2312	- 25 000,00 €
DI c/2113	+ 25 000,00 €
DI c/2313-74	- 9 521,00 €
DI c/21318	+ 9 521,00 €
DI c/202	- 29 601,00 €
DI c/232	+ 29 601,00 €
DI c/2313-76	- 2 153,00 €
DI c/21311	+ 2 153,00 €

ART 6:
TARIFS RESERVATION DU CHALET DU BANHOLZ

M. le Maire donne lecture d'un courrier de la Corporation des Installateurs Chauffage Climatisation Sanitaire Zinguerie Chaudronnerie du Haut-Rhin relatif à l'organisation d'une fête champêtre le 20 septembre 2009 au Banholz de 10h à 18h.

L'objectif de cette manifestation est de se retrouver entre membres de la Corporation, leur famille, leurs salariés, pour un moment convivial, avec repas sous chapiteau. Il est escompté une participation de 100 à 150 personnes.

Les organisateurs souhaitent bénéficier d'un branchement électrique et d'un branchement eau. Ils voudraient également disposer du site dès la veille au soir pour l'installation du matériel.

M. le Maire propose de demander à ladite Corporation une participation financière d'un montant de 150,00 €.

Ouï l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser cette manifestation au Banholz et de demander une participation financière d'un montant de 150,00€.

ART 7:
DESIGNATION DES DELEGUES POUR LE RENOUELEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'arrêté préfectoral du 8 Février 1991 prévoit que la durée des mandats des membres du bureau de l'Association Foncière est de 6 ans.

Le mandat des membres de ce bureau est arrivé à échéance le 3 juillet 2009. Il y a donc lieu de renouveler le bureau de l'Association Foncière de Hirsingue.

L'Association Foncière constitue un établissement public administré par un bureau de composition paritaire.

La Chambre d'Agriculture devra proposer 3 membres titulaires et 2 membres suppléants.

Le conseil municipal pour sa part devra également désigner 3 membres titulaires et 2 membres suppléants.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité désigne :

- Monsieur Gérard LEQUIN, en qualité de **membre titulaire**,
- Monsieur André MARTIN, en qualité de **membre titulaire**,
- Madame Véronique WANNER, en qualité de **membre titulaire**,

- Monsieur Jean-Marc NUSSBAUMER, en qualité de **membre suppléant**,
- Madame Stéphanie SENDELIN, en qualité de **membre suppléant**.

ART 8:
DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE

M. le Maire rappelle à l'assemblée **le projet global d'aménagement de la mairie.**

Le conseil municipal,

Vu le projet global d'aménagement de la mairie,

DECIDE,

- d'approuver le projet tel qu'il est présenté et s'élevant à la somme de **665 500,00 € H.T. soit 795 938,00 € T.T.C.**
- de solliciter l'attribution d'une subvention du Département au titre de la construction ou rénovation de bâtiments communaux ;
- d'exécuter les travaux dès leur approbation et l'octroi de la subvention sollicitée ;
- que la dévolution de travaux se fera conformément au code des marchés publics ;
- habilite Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

ART 9:

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR L'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE

M. le Maire rappelle à l'assemblée **le projet global d'aménagement de la mairie.**

Le conseil municipal,

Vu le projet global d'aménagement de la mairie,

DECIDE,

- d'approuver le projet tel qu'il est présenté et s'élevant à la somme de **665 500,00 € H.T. soit 795 938,00 € T.T.C.**
- de solliciter l'attribution d'une subvention à la Région au titre de l'économie d'énergie et de l'efficacité énergétique ;
- d'exécuter les travaux dès leur approbation et l'octroi de la subvention sollicitée ;
- que la dévolution de travaux se fera conformément au code des marchés publics ;
- habilite Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

ART 10:

DECISION MODIFICATIVE N° 01 DU BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

PARTICIPATION A L'EXPLOITATION DE LA STATION D'EPURATION D'ALTKIRCH DU 01/09/2008 AU 28/02/2009

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits votés au budget primitif 2009 au niveau du compte 658 «Charges diverses de gestion courante» en section de fonctionnement sont insuffisants pour pouvoir mandater les frais de participations (53 179,16 euros) à l'exploitation de la station d'épuration pour la période du 1^{er} septembre 2008 au 28 février 2009.

Par conséquent, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la possibilité d'effectuer un virement de crédits du compte 673 « Titres annulés » au compte 658 pour un montant de 483,65 euros.

Les écritures comptables sont les suivantes :

DF	C/658	:	+ 483,65 €
FD	C/673	:	- 483,65 €

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de voter les crédits ci-dessus et approuve de procéder au virement de crédits.

QUESTIONS OUVERTES :

Lessivage des panneaux de circulation : M. SCHWEITZER trouve que les panneaux de circulation dans le village sont sales. M. le Maire lui répond qu'une opération de lessivage est actuellement en cours dans le village.

Bouche d'incendie : M. SCHWEITZER précise qu'il manque le capot de la bouche à incendie dans la rue du Château au niveau de l'habitation de M. SENDELIN Albert.
Une commande a été passée pour la remise en état des bouches à incendie. Les travaux vont être réalisés dans les jours à venir.

Absence de compte-rendu des réunions de la municipalité depuis le mois d'avril : M. SCHWEITZER souligne l'absence de compte-rendu de la municipalité depuis le mois d'avril. M. le Maire lui répond qu'il allait en recevoir incessamment.

Etat des investissements en cours : M. SCHWEITZER demande un état des investissements en cours. Cet état sera réalisé lors d'un prochain conseil municipal.